



UN LEGS à LA LIGUE
POUR LES 1 100 PERSONNES QUI APPRENDRONT AUJOURD'HUI QU'ELLES ONT UN CANCER

CONTRE LES CANCERS, LA LIGUE SE BAT SUR TOUS LES FRONTS AVEC DÉTERMINATION, HUMANITÉ ET EFFICACITÉ. VOTRE LEGS NOUS AIDE À ACCÉLÉRER LA RECHERCHE.

La Ligue contre le cancer est la première association française de lutte contre la maladie.

Grâce à ses 4 missions sociales, elle agit avant, pendant et après la maladie, dans l'Hexagone comme en Outre-mer :

- Prévenir et promouvoir les dépistages pour éviter la maladie et la détecter le plus tôt possible.
- Financer la recherche pour trouver les meilleurs traitements et mieux comprendre les cancers.
- Aider les personnes malades pour les accompagner tout au long de leur traitement.
- Porter leur voix pour défendre leurs intérêts.

Tout cela n'est possible que grâce à vous et à votre générosité. Nos victoires contre le cancer sont vos victoires.

Au nom de toutes les personnes malades, au nom des meilleurs chercheurs et au nom de tous les Ligueurs, merci pour votre legs. Seul votre soutien nous permet de continuer nos combats.



Pr Daniel Nizri
Président bénévole
de la Ligue contre le cancer

legs@ligue-cancer.net

LA LIGUE S'ENGAGE POUR VOUS

103 Comités départementaux
600 000 adhérents
12 800 bénévoles

NOS 4 MISSIONS SOCIALES

Un acteur incontournable de la recherche



99 ÉQUIPES LABELLISÉES

Des actions de prévention en continu

63 800 ÉLÈVES SENSIBILISÉS AUX CANCERS ET FACTEURS DE RISQUES



Un soutien quotidien pour les personnes malades et leurs proches



PLUS DE 8 000 FAMILLES AIDÉES FINANCIÈREMENT

Un engagement sans faille pour défendre les droits des personnes malades

5 RECOMMANDATIONS FORMULÉES POUR METTRE FIN AUX PÉNURIES DE MÉDICAMENTS CONTRE LE CANCER



LEGS / DONATION / ASSURANCE-VIE

UN LEGS à LA LIGUE POUR MES PROCHES ET POUR LES AUTRES



Face au cancer, l'amour, la Ligue

COMMENT FAIRE UN LEGS À LA LIGUE ?

Vous devez rédiger un testament dans lequel vous exprimez vos dernières volontés en disposant de tout ou partie de vos biens ou de vos droits.

Comment établir votre testament ?

- **Votre testament peut être olographe.** Écrit, daté et signé de votre main, il doit être déposé de préférence chez un notaire.
 - **Votre testament peut être authentique.** Vous le dictez à un notaire qui vous le fait signer.
- Faute de testament, vos biens seront transmis à vos héritiers ou à l'État en l'absence de descendants.

QUE PUIS-JE LÉGUER ?

Un legs peut être constitué de biens mobiliers et/ou immobiliers (bijoux, argent, terrain, maison, etc.). Si vous avez des héritiers réservataires (enfants ou conjoint), vous ne pourrez léguer à la Ligue qu'une fraction de votre patrimoine.

Quelles sont les modalités de mon legs ?

VOUS POUVEZ DÉSIGNER LA LIGUE CONTRE LE CANCER COMME...

- ... **LÉGATAIRE UNIVERSEL** : vous léguerez tous vos biens.
- ... **LÉGATAIRE À TITRE UNIVERSEL** : vous léguerez une partie de votre patrimoine.
- ... **LÉGATAIRE À TITRE PARTICULIER** : vous léguerez un bien précis.



À noter :

la Ligue est habilitée à recevoir des biens meubles et immeubles sans droit de mutation.

COMMENT SOUSCRIRE UNE ASSURANCE-VIE AU PROFIT DE LA LIGUE ?

L'assurance-vie permet le versement d'un capital à un bénéficiaire désigné lors de la souscription du contrat. La Ligue peut être bénéficiaire pour la totalité ou pour une quote-part.

L'assurance-vie au profit de la Ligue

La Ligue contre le cancer doit être indiquée dans le contrat au paragraphe "**clause bénéficiaire**". Une désignation complète de l'association (nom et adresse) permet d'éviter toute interprétation. Le notaire chargé de la succession informera la Ligue qu'elle est légataire d'une partie ou de tout votre héritage.



À noter :

la Ligue est habilitée à recevoir des capitaux sans aucun droit de mutation.

93 % DES RESSOURCES
DE LA LIGUE PROVIENNENT
DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
ET DES COTISATIONS

Une relation de confiance entre la Ligue et vous

Votre générosité est notre 1^{re} source de financement. Nous accordons donc une grande vigilance au respect de vos souhaits. **La Ligue et ses 103 Comités départementaux vous garantissent une parfaite transparence financière, une gestion rigoureuse ainsi qu'un contrôle régulier de ses comptes.**

OUI, JE SOUTIENS
LA LIGUE
CONTRE
LE CANCER



Pour soutenir
la Ligue contre le cancer,
flasher le QR code.

Je suis intéressé(e) par :

- les legs les donations les contrats d'assurance-vie

Je souhaite obtenir de l'information :

- en recevant la documentation à mon domicile
 en étant contacté(e) par téléphone par la Ligue contre le cancer

Prénom :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Courriel :

Merci de renvoyer ce bulletin à :

**Ligue nationale contre le cancer,
14 rue Corvisart, 75013 Paris.**

Nous répondrons à votre demande en toute confidentialité et sans aucun engagement de votre part. Pour toute autre question, vous pouvez contacter le service libéralités au 01 53 55 25 03 ou par mail à legs@ligue-cancer.net

Informatique et libertés :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ligue contre le cancer. Elles sont destinées à la Direction des relations adhérents et aux tiers mandatés par le responsable des traitements à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes et faire appel à votre générosité. La Ligue contre le cancer s'engage à ne pas transférer les données en dehors de l'Union Européenne. Ces données peuvent faire l'objet d'un échange avec des tiers du secteur caritatif. Vous pouvez vous y opposer en cochant la case ci-contre . Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel ou y accéder pour leur rectification, limitation ou effacement, en contactant le service relation adhérent par mail : relation.adherent@ligue-cancer.net ou par courrier adressé à : DPD de la Ligue contre le cancer, 14 rue Corvisart - 75013 Paris. Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées.